
**Projets de traduction — Lignes
directrices générales**

Translation projects — General guidance

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

[ISO/TS 11669:2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0bad1683-ca77-404f-90a7-b48d3d62cddf/iso-ts-11669-2012)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0bad1683-ca77-404f-90a7-
b48d3d62cddf/iso-ts-11669-2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0bad1683-ca77-404f-90a7-b48d3d62cddf/iso-ts-11669-2012)



iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO/TS 11669:2012

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0bad1683-ca77-404f-90a7-b48d3d62cddf/iso-ts-11669-2012>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2012

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Termes et définitions	1
2.1 Termes liés à la traduction	1
2.2 Termes liés au projet de traduction	3
2.3 Termes linguistiques	5
3 Collaboration — Demandeurs et prestataires de services de traduction (PST)	5
3.1 Répartition du travail	5
3.2 Sélection des PST	6
3.3 Acceptation du travail confié par les demandeurs	9
4 Gestion du projet de traduction	9
4.1 Parties prenantes dans le projet de traduction	9
4.2 Complexité liée aux spécifications de projet	10
5 Phases d'un projet de traduction	11
5.1 Travail terminologique	11
5.2 Préproduction	11
5.3 Production	13
5.4 Post-production	14
6 Développement de spécifications structurées pour les projets de traduction	15
6.1 Paramètres de traduction et spécifications de projet	15
6.2 Spécifications structurées	16
6.3 Catégories de paramètre de traduction	16
6.4 Paramètre de traduction	17
7 Description des paramètres de traduction	19
7.1 Pertinence des paramètres de traduction	19
7.2 Paramètres linguistiques — 1 à 13	19
7.3 Paramètres de production — 14 et 15	26
7.4 Paramètres d'environnement — 16 à 18	28
7.5 Paramètres de relations — 19 à 21	28
Annexe A (informative) Spécifications et phases du projet de traduction	31
Annexe B (informative) Travail terminologique	33
Annexe C (informative) Traduction automatique	34
Bibliographie	37

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

Dans d'autres circonstances, en particulier lorsqu'il existe une demande urgente du marché, un comité technique peut décider de publier d'autres types de documents:

- une Spécification publiquement disponible ISO (ISO/PAS) représente un accord entre les experts dans un groupe de travail ISO et est acceptée pour publication si elle est approuvée par plus de 50 % des membres votants du comité dont relève le groupe de travail;
- une Spécification technique ISO (ISO/TS) représente un accord entre les membres d'un comité technique et est acceptée pour publication si elle est approuvée par 2/3 des membres votants du comité.

Une ISO/PAS ou ISO/TS fait l'objet d'un examen après trois ans afin de décider si elle est confirmée pour trois nouvelles années, révisée pour devenir une Norme internationale, ou annulée. Lorsqu'une ISO/PAS ou ISO/TS a été confirmée, elle fait l'objet d'un nouvel examen après trois ans qui décidera soit de sa transformation en Norme internationale soit de son annulation.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/TS 11669 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 37, *Terminologie et autres ressources langagières et ressources de contenu*, sous-comité SC 2, *Méthodes de travail terminographiques et lexicographiques*.

Introduction

La présente Spécification technique reflète l'éventail de projets assurés par les prestataires de services de traduction (PST). Elle fournit des lignes directrices relatives aux bonnes pratiques pour toutes les phases d'un projet de traduction. Elle sera également utile pour les institutions qui forment les traducteurs. Elle n'est pas censée faire concurrence aux normes régionales et nationales en vigueur, mais a pour objet d'améliorer la communication entre toutes les parties prenantes concernées dans le cadre d'un projet de traduction, notamment les personnes qui demandent le service de traduction, celles qui assurent le service et celles qui utilisent le produit de la traduction. Elle repose sur les normes de services de traduction adoptées par le Canada^[7], la Chine^[8], ^[9], l'Europe (29 pays)^[5] et les États-Unis ^[6].

Un principe d'organisation de la présente Spécification technique est l'importance des spécifications structurées des projets de traduction (telles qu'élaborées dans les Articles 6 et 7). Un système de prise de décision quant à la manière de gérer les projets de traduction y est décrit. Ces décisions (spécifications de projet) deviennent alors une ressource pour le demandeur (partie qui demande le produit d'une traduction, parfois appelée «client») et le prestataire de services de traduction, tout au long d'un projet de traduction. Les spécifications de projet peuvent être associées à un contrat exécutoire visant à définir le travail à réaliser. En l'absence de contrat, il est possible de les associer à un bon de commande ou autre document de prise en charge de la requête. Les spécifications de projet peuvent être développées et utilisées dans le cadre ou hors du cadre des relations commerciales entre le client et le prestataire.

Une spécification implicite et essentielle de projet de traduction est que le contenu de la traduction soit lisible dans la langue cible et corresponde, d'une certaine manière, au texte source. Toutefois, la nature de la correspondance entre la source et la cible varie en fonction des besoins du projet, déterminés par les spécifications de projet.

Dans la pratique, les demandeurs ne fournissent pas toujours les spécifications de projet. Toutefois, il ne s'agit pas de la meilleure pratique. Il convient que les demandeurs et les PST établissent ensemble les spécifications de projet. Ceux qui procèdent ainsi sont susceptibles d'être plus satisfaits par le projet de traduction et par le produit de la traduction final. Si les demandeurs et les PST s'accordent sur des spécifications de projet, la qualité d'une traduction (du point de vue du flux de travail et de la livraison finale) peut être déterminée par le degré de correspondance du texte cible aux spécifications préalablement déterminées. Il convient que toutes les parties concernées par la production d'une traduction puissent accéder aux spécifications de projet nécessaires.

Dès que le demandeur a reçu le produit de la traduction final, le rôle des spécifications de projet ne s'arrête pas; elles constituent le point de départ de toute évaluation, qualitative et quantitative. Par conséquent, il serait avantageux, pour toute norme d'évaluation, de prendre en compte le système de spécifications structurées présenté dans la présente Spécification technique. L'association du produit de la traduction et des spécifications de projet constitue le socle uniforme de l'évaluation. Les spécifications de projet peuvent être utilisées pour orienter les évaluations réalisées par le PST ou l'utilisateur final. L'utilisation des mêmes spécifications par toutes les parties évite de procéder à des évaluations reposant sur des opinions personnelles quant à la manière dont il convient de traduire le texte source. Dans certains cas, les spécifications elles-mêmes apparaissent obscures ou mal définies. Dans d'autres cas, il est déterminé que les spécifications n'ont pas été respectées. Dans tous les cas, l'utilisation des spécifications de projet peut améliorer la communication dans la chaîne de production de documents et favoriser l'amélioration permanente.

En résumé, la qualité des *projets* et des *produits* de la traduction résulte de l'élaboration et du respect de spécifications de projet appropriées.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/TS 11669:2012](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/0bad1683-ea77-404f-90a7-b48d3d62cddf/iso-ts-11669-2012>

Projets de traduction — Lignes directrices générales

1 Domaine d'application

La présente Spécification technique fournit des lignes directrices générales pour toutes les phases d'un projet de traduction. Elle a pour principal objet de faciliter la communication entre les parties impliquées dans un projet. Elle s'adresse à toutes les parties prenantes d'un projet de traduction, notamment les personnes qui demandent le service, celles qui l'assurent et celles qui utilisent les résultats du projet, en l'occurrence le produit de la traduction. Elle est applicable à différents secteurs, y compris le secteur commercial, le secteur des administrations publiques et les organisations à but non lucratif.

La présente Spécification technique offre un cadre de développement de spécifications structurées des projets de traduction, sans couvrir les contrats exécutoires conclus entre les parties concernées par le projet de traduction. Elle aborde l'assurance qualité et fournit la base d'une évaluation qualitative, sans préciser les procédures de mesure quantitative de la qualité d'un produit de la traduction.

La présente Spécification technique n'est pas applicable aux services d'interprétation.

2 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

2.1 Termes liés à la traduction

2.1.1

traduire

transposer une information de la *langue source* (2.1.2) dans la *langue cible* (2.1.3) sous forme écrite

2.1.2

langue source

langue de départ du texte traduit dans la *langue cible* (2.1.3)

2.1.3

langue cible

langue d'arrivée du texte traduit à partir de la *langue source* (2.1.2)

2.1.4

texte source

texte et autre contenu à *traduire* (2.1.1)

Note à l'article: La taille et la complexité du texte source d'un projet de traduction peuvent être variables; il peut s'agir par exemple d'un panneau de signalisation, d'un document d'une seule page, d'un ensemble de documents volumineux ou de l'interface utilisateur d'un système logiciel complexe.

2.1.5

texte cible

texte et autre contenu traduit à partir du *texte source* (2.1.4)

Note à l'article: Le *texte cible* et le *produit de la traduction* (2.1.9) sont des concepts associés. En règle générale, le produit de la traduction fait référence à la dernière étape ou à la fin d'un projet de traduction, après que le contenu a été traduit ou a fait l'objet d'autres services de traduction, tels que la *révision* (2.2.2.2) ou la *relecture d'expert* (2.2.2.3). En règle générale, le texte cible fait référence au texte tel qu'il se présente lorsqu'il fait l'objet de la traduction et des services de traduction.

2.1.6

langue A

langue maternelle, ou langue équivalente à une langue maternelle, dans laquelle le traducteur traduit à partir de sa *langue B* (2.1.7) et/ou *langue C* (2.1.8)

Note à l'article: En règle générale, la langue A est celle de la vie quotidienne du traducteur.

2.1.7

langue B

langue, différente de la langue maternelle, que le traducteur maîtrise parfaitement et à partir de laquelle il traduit dans sa *langue A* (2.1.6)

2.1.8

langue C

langue qu'un traducteur maîtrise bien et à partir de laquelle il traduit parfois dans sa *langue A* (2.1.8)

Note à l'article: Les traducteurs maîtrisent parfois plusieurs langues C.

2.1.9

produit de la traduction

contenu créé dans le cadre du processus de *traduction* (2.2.2.1) et d'autres services de traduction

Note à l'article: Le *produit de la traduction* et le *texte cible* (2.1.5) sont des concepts associés. En règle générale, le produit de la traduction fait référence à la dernière étape ou à la fin d'un projet de traduction, après que le contenu a été traduit ou a fait l'objet d'autres services de traduction, tels que la *révision* (2.2.2.2) ou la *relecture d'expert* (2.2.2.3). En règle générale, le texte cible fait référence au texte tel qu'il se présente lorsqu'il fait l'objet de la traduction et des services de traduction.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

2.1.10

particularité locale

valeur qui reflète la langue, les conventions locales et la culture propre à une région géographique

ISO/TS 11669:2012

Note à l'article: Les conventions locales peuvent inclure les règles de mise en forme des dates, des heures et des nombres, ainsi que d'autres conventions et préférences.

EXEMPLE Français Canada (fr-CA), chinois Singapour (zh-SG).

2.1.11

traduction explicite

type de *traduction* (2.2.2.1) dans lequel les aspects de la *langue source* (2.1.2) et de la culture source sont intentionnellement laissés visibles

2.1.12

traduction implicite

type de *traduction* (2.2.2.1) destiné à faire apparaître le *produit de la traduction* (2.1.9) comme s'il avait été à l'origine créé dans la *langue cible* (2.1.3) et dans la culture cible

2.1.13

mémoire de traduction

ensemble électronique de paires de segments en langue source et en langue cible

Note 1 à l'article: En général, un segment est une phrase, l'élément d'une énumération ou un en-tête.

Note 2 à l'article: La mémoire de traduction vise à faciliter l'extraction et l'utilisation d'un contenu déjà traduit.

2.1.14

bitexte

texte segmenté et lié aux segments correspondants du texte cible

2.1.15

compétence

aptitude à mettre en œuvre des connaissances et un savoir-faire afin d'obtenir les résultats attendus

2.2 Termes liés au projet de traduction

2.2.1 Termes relatifs aux parties prenantes

2.2.1.1

demandeur

personne ou organisation qui demande un service de traduction à un *PST* (2.2.1.2) ou à un *prestataire de services linguistiques* (2.2.1.3)

Note 1 à l'article: En règle générale, le *demandeur* est la personne ou l'organisation qui demande et reçoit le *produit de la traduction* (2.1.9) au nom des utilisateurs finals, et qui détermine directement ou indirectement la rémunération du *PST* pour ce service. Dans le cas d'organisations gouvernementales ou à but non lucratif, de transactions à titre bénévole ou de traductions en interne dans une société, il n'est parfois prévu aucune rémunération.

Note 2 à l'article: Dans le secteur commercial, le demandeur est parfois appelé client. Toutefois, ces termes sont ambigus et peuvent faire référence à l'*utilisateur final* (2.2.1.6). C'est la raison pour laquelle le terme «demandeur» est préféré.

2.2.1.2

PST

prestataire de services de traduction

personne ou entité fournissant un service de traduction

EXEMPLE Les sociétés de traduction, les agences de traduction, les traducteurs indépendants, les traducteurs internes, les réviseurs, les relecteurs-experts, les organisations de traduction (à but lucratif, à but non lucratif, gouvernementales).

Note 1 à l'article: Les concepts de *prestataire de services de traduction* et *prestataire de services linguistiques* (2.2.1.3) sont liés par une relation générique, *prestataire de services linguistiques* étant le concept générique et *prestataire de services de traduction* le concept spécifique. En général, les *PST* ne proposent que des services de traduction, pouvant inclure la *révision* (2.2.2.2) ou la *relecture d'expert* (2.2.2.3). Selon leurs qualifications et aptitudes, les *PST* peuvent proposer d'autres services.

ISO/TS 11669:2012

Note 2 à l'article: Souvent, un *PST* de taille importante demande à plusieurs *PST* de taille plus petite d'assurer chacun une partie d'un projet de traduction (la *traduction vers une langue cible* chacun, par exemple). Il peut même exister plus de deux niveaux de prestataires. Toutefois, dans ces cas-là, chaque *PST* est considéré comme un prestataire, et non comme un *demandeur* (2.2.1.1). Seule la personne ou l'entité à l'origine de la requête initiale adressée au *PST* est appelée «demandeur» dans le présent document.

2.2.1.3

prestataire de services linguistiques

PSL

personne ou entité qui propose des services de traduction, d'interprétation et/ou d'autres services linguistiques, tels que de transcription, de gestion terminologique ou de voix hors champ

Note 1 à l'article: Les concepts de *prestataire de services linguistiques* et *prestataire de services de traduction* (2.2.1.2) sont liés par une relation générique, *prestataire de services linguistiques* étant le concept générique et *prestataire de services de traduction* le concept spécifique. En général, les *PST* ne proposent que des services de traduction, pouvant inclure la *révision* (2.2.2.2) ou la *relecture d'expert* (2.2.2.3). Dans certains cas, les prestataires de services linguistiques proposent essentiellement des services de traduction, mais en plusieurs langues.

Note 2 à l'article: En anglais, LSP est le terme abrégé de *language service provider* (prestataire de services linguistiques) et de *language for specific purposes* (langue de spécialité). Toutefois, dans la version anglaise de la présente Spécification technique, LSP fait uniquement référence au prestataire de services linguistiques.

2.2.1.4

traducteur

personne qui *traduit* (2.1.1)

2.2.1.5

traducteur indépendant

traducteur (2.2.1.4) qui propose des services externes à plusieurs demandeurs directement et/ou à plusieurs *PST* (2.2.1.2), ou une combinaison des deux, dans le cadre de projets

2.2.1.6

utilisateur final

personne ou groupe de personnes qui utilise en dernier le *produit de la traduction* (2.1.9)

Note à l'article: L'utilisateur final est souvent différent du *demandeur* (2.2.1.1).

2.2.1.7

réviseur

personne qui procède à la *révision* (2.2.2.2)

2.2.1.8

relecteur-expert

personne qui procède à la *relecture d'expert* (2.2.2.3)

2.2.2 Termes relatifs aux tâches du projet de traduction

2.2.2.1

traduction

processus consistant à *traduire* (2.1.1)

2.2.2.2

révision

correction bilingue du *texte cible* (2.1.5) reposant sur la comparaison entre le *texte source* (2.1.4) et le *texte cible*

2.2.2.3

relecture d'expert

correction monolingue du *texte cible* (2.1.5) en fonction des conventions liées au ou aux *domaines* (2.3.2) auxquels appartient le *texte cible*

2.2.2.4

localisation

processus d'adaptation des *produits et services aux différentes particularités locales* (2.1.10)

Note à l'article: La *localisation* consiste en 1) la traduction de matériaux textuels en fonction des particularités locales cibles et 2) l'adaptation de matériaux non textuels en fonction des mêmes particularités. La localisation inclut les mécanismes d'entrée, de sortie et de livraison.

2.2.2.5

traduction inverse

retraduction du *texte cible* (2.1.5) vers la *langue source* (2.1.2)

Note à l'article: La traduction inverse peut être mal comprise ou mal utilisée. Pour plus de détails, voir en 7.3.2 la discussion sur la traduction inverse.

2.2.2.6

traduction automatique

processus au cours duquel le *texte source* (2.1.4) est fourni à un système informatique qui va générer le *texte cible* (2.1.5) sans intervention humaine

2.2.2.7

traduction automatique brute

résultat de la *traduction automatique* (2.2.2.6) avant *post-édition* (2.2.2.8)

2.2.2.8

post-édition

révision d'une *traduction automatique brute* (2.2.2.7)

2.2.3 Termes relatifs au cadre des spécifications de projet

2.2.3.1

spécification de projet

valeur d'un *paramètre de traduction* (2.2.3.2) en fonction d'un projet de traduction particulier

2.2.3.2**paramètre de traduction**

l'un des ensembles de facteurs, d'activités, d'éléments et d'attributs essentiels d'un projet donné utilisé pour créer des *spécifications de projet* (2.2.3.1)

Note 1 à l'article: L'ensemble des paramètres de traduction énumérés en 7.2 s'applique à tous les projets de traduction; les valeurs des paramètres (spécifications de projet) sont déterminées pour chaque projet afin de définir complètement les conditions et le résultat de la *traduction* (2.2.2.1).

Note 2 à l'article: Il existe plusieurs catégories de *paramètres de traduction*, notamment les paramètres linguistiques, les paramètres de production, les paramètres d'environnement, etc.

Note 3 à l'article: Dans le contexte des projets de traduction, le terme *paramètre de traduction* est souvent appelé «paramètre» pour des raisons pratiques.

2.2.3.3**sous-paramètre de traduction**

sous-division d'un *paramètre de traduction* (2.2.3.2)

EXEMPLE Sous-paramètre 19a: Droits d'auteur.

2.3 Termes linguistiques**2.3.1****type de texte**

classe à laquelle est attribué le contenu selon sa fonction, son format ou l'intention de l'auteur en fonction du public visé

2.3.2**domaine**

domaine d'activité caractérisé par un corpus cognitif, terminologique et phraséologique particulier

2.3.3**registre****registre d'utilisation**

ensemble des propriétés caractéristiques d'un type particulier de contenu, qui tient compte de la nature de la relation entre le créateur et le public visé, du sujet traité et du degré de formalité ou de familiarité du contenu

2.3.4**interprétation**

transposition de l'information verbale ou signée d'une *langue source* (2.1.2) dans une *langue cible* (2.1.3) sous forme orale ou signée

3 Collaboration — Demandeurs et prestataires de services de traduction (PST)**3.1 Répartition du travail**

Le présent article propose aux demandeurs des suggestions quant à la manière d'identifier un PST compétent pour des projets de traduction. De plus, les PST peuvent consulter l'article pour déterminer les conditions dans lesquelles il convient ou pas d'accepter le travail proposé par les demandeurs.

La répartition du travail entre le demandeur et le PST peut considérablement varier, la plupart des tâches pouvant être effectuées par l'un ou par l'autre. C'est la raison pour laquelle il convient de déterminer et de formaliser la répartition du travail dans les spécifications de projet (voir l'Article 6).

3.2 Sélection des PST

3.2.1 Différents types de PST

3.2.1.1 PST internes

Le cas échéant, les demandeurs peuvent sélectionner les PST au sein de leur organisation. Sinon, ils peuvent choisir d'externaliser leur contenu à des PST.

Le cas échéant, les PST peuvent choisir du personnel en interne pour traduire le contenu du demandeur. Ils ont également la possibilité d'externaliser le contenu à d'autres PST.

3.2.1.2 PST à plusieurs personnes

Les PST à plusieurs personnes sont souvent des sociétés de traduction. Ils ont souvent une capacité de traduction plus importante que des traducteurs indépendants.

Les PST à plusieurs personnes peuvent en employer d'autres, y compris des traducteurs indépendants. Souvent, un PST de taille importante (parfois appelé prestataire de services linguistiques) demande à plusieurs PST de taille plus petite d'assurer chacun une partie d'un projet de traduction (la traduction vers une langue cible chacun, par exemple). Il peut même exister plus de deux niveaux de prestataires. Toutefois, dans ces cas-là, chaque PST est considéré comme un prestataire, et pas comme un demandeur.

3.2.1.3 Traducteurs indépendants

Un traducteur indépendant est un PST officiant pour son propre compte.

Si les demandeurs travaillent directement avec un traducteur indépendant, il convient de désigner un chef de projet qui va développer les spécifications de projet en fonction des exigences initiales du demandeur (voir 5.2). Il convient que le chef de projet assure le respect des spécifications tout au long du projet, particulièrement lors des phases de production et de post-production (voir les détails en 5.3 et 5.4, respectivement).

Si les spécifications de projet convenues prévoient de réviser la traduction, il convient qu'une personne autre que le traducteur s'en charge. La seule exception à cette pratique est l'absence d'une personne plus qualifiée que le traducteur pour réviser le produit de la traduction, auquel cas il convient que le traducteur procède lui-même à une révision approfondie de son travail. Toutefois, il convient que les demandeurs et les PST n'oublient pas que certaines normes régionales et nationales en matière de traduction exigent, avec certaines exceptions, qu'une personne autre que le traducteur révise chaque traduction. Les traducteurs indépendants peuvent satisfaire à cette exigence en s'arrangeant avec d'autres PST pour réviser leur travail.

3.2.2 Sélection d'un PST compétent

Avant de choisir un PST, il convient que les demandeurs définissent en premier lieu les spécifications de projet préliminaires (voir 5.2.3) qui vont les aider à déterminer les meilleurs PST pour un projet (c'est-à-dire externaliser le projet de traduction et déterminer la personne qui va le traiter en externe, ou choisir de le traiter en interne).

Il revient au demandeur de choisir un PST compétent répondant aux besoins du projet. Il convient que le demandeur recherche et sélectionne un PST appliquant une approche de spécification structurée aux projets de traduction [voir les Articles 6 et 7] et ayant les compétences nécessaires (voir 3.2.3 et 3.2.4).

Les mesures de compétence spécifiques (c'est-à-dire scores et chiffres) des individus n'entrent pas dans le domaine d'application de la présente Spécification technique en raison de sa dimension internationale et des besoins et des spécifications uniques de chaque projet de traduction.

Il convient que les PST fournissent au demandeur, à sa demande, les informations souhaitées pour évaluation.

3.2.3 Compétences des traducteurs et des réviseurs

3.2.3.1 Compétence dans les langues source et cible

Pour un traducteur, l'aptitude à lire la langue source et à écrire dans la langue cible est un élément essentiel, mais ces qualifications seules ne suffisent pas pour les traducteurs et les réviseurs. Les indications d'une véritable compétence dans les langues source et cible sont les suivantes:

- l'expérience dans la prestation de services de traduction professionnels dans la combinaison de langues et le domaine concernés,
- le niveau d'étude universitaire dans les langues source et cible,
- le niveau de spécialisation universitaire dans les domaines concernés,
- les scores suite à des essais d'aptitude linguistique normalisés, et
- la période d'immersion linguistique ou de résidence dans un pays ou une région de l'une des langues de travail.

Le cas échéant, il convient qu'un traducteur prouve ses compétences dans les variantes linguistiques nécessaires (le français canadien, par exemple), particulièrement dans la langue cible.

3.2.3.2 Compétences en matière de traduction

Outre leurs compétences linguistiques, il convient que les traducteurs et réviseurs démontrent leurs compétences en matière de traduction dans la paire de langues et le sens de traduction donnés. Par exemple, «de l'anglais vers le français» et «du français vers l'anglais» sont les deux sens de la paire de langues français/anglais. Les considérations permettant de déterminer les compétences d'un traducteur ou d'un réviseur sont, entre autres:

- un diplôme universitaire en traduction,
- l'expérience dans la prestation de services de traduction professionnels dans la combinaison de langues concernée,
- une certification délivrée par un organisme officiel du secteur de la traduction ou une fédération d'associations de traducteurs reconnue au niveau international,
- des références issues de travaux déjà réalisés, et
- si possible, et sans enfreindre la confidentialité, des échantillons de travaux déjà réalisés.

3.2.3.3 Autres compétences

Il convient que les réviseurs présentent des compétences supplémentaires à celle d'un traducteur (voir 3.2.4).

Outre les compétences liées à la langue, au domaine et à la traduction, il convient que les traducteurs et réviseurs présentent des compétences dans les domaines supplémentaires suivants:

- une expérience préalable dans le domaine correspondant au projet donné (brevet, rapport annuel, interface utilisateur, etc.),
- la compréhension des différentes phases du projet de traduction et de l'approche de spécification structurée décrites dans la présente Spécification technique,
- la maîtrise de la technologie requise par les spécifications de projet,
- la capacité à effectuer des recherches pertinentes sur le domaine et la terminologie en langue cible liées au projet donné,
- la compréhension des cultures source et cible,
- les aptitudes sociales nécessaires au travail en équipe et à la collaboration avec les différentes parties prenantes d'un processus de traduction, et